

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 09

L'an deux mil seize, le premier avril à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

Date de convocation : 25/03/2016

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P., LESBROS JM
et Mmes BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mme ALBANO N. et Mr JACOMET M..

**Objet: acquisition d'un bâtiment dans le Centre de Vacances Les Lunières
appartenant à la caisse d'Allocations familiales des Alpes Maritimes**

Comme suite à la réunion de travail du 25/03/2016 et à la proposition de la CAF, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'acquérir pour la somme de 40 000€ le bâtiment situé au sud de la propriété (en limites d'Annot) en vue de la réalisation d'une salle multactivité/intergénérationnelle pour l'usage des habitants de la commune.

- Monsieur le Maire doit d'ici peut rencontrer les responsables en vue de finaliser et de délimiter avec un géomètre un morceau de refrain en vue de créer des places de stationnement et un accès privatif.
- L'acte sera établi par l'étude notariale de St André-les-Alpes selon un devis de 2 000€ (qui doit être un peu revu à la baisse en raison de la nouvelle loi sur les honoraires des notaires).
- Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2016.
- Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte de vente ainsi que toutes autres pièces relatives à ce projet.
- Une demande de subvention va être déposée auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2016 004-210400909-20160401-DE_2016_013-DE



André PESCE
Maire de LE FUGERET